

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 371

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 28

Supprimer les mots :

« de sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle avec le I de l'article L.O. 111-4 du code de la sécurité sociale.